



Critères de qualité pour les prestataires de cours incluant l'usage de la tronçonneuse (cours de récolte du bois)

Domaines	Critères de qualité	Documents et type de contrôle
Objectifs et contenus du cours	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Programme de cours adéquat<input type="checkbox"/> Programme et fiche de contrôle conformes au descriptif<input type="checkbox"/> Atteinte des objectifs dans les délais<input type="checkbox"/> Cours de base de bûcheronnage d'une durée de 5 jours au minimum<input type="checkbox"/> Au maximum 5 participants par moniteur	Contrôle lors de l'audit
Organisation <ul style="list-style-type: none">- Infrastructure, outils de travail	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Accès à des locaux adéquats pour les cours théoriques, l'entretien de l'outillage, de la tronçonneuse et de la chaîne ainsi qu'en cas de mauvais temps<input type="checkbox"/> Accès à des sites de coupe de bois appropriés<input type="checkbox"/> Nombre de postes de travail et d'outils de travail suffisant pour tous les participants<input type="checkbox"/> Documents adaptés au niveau d'apprentissage et au contenu du cours<input type="checkbox"/> Outils de travail en parfait état, correspondant à l'état actuel de la technique	Contrôle lors de l'audit
<ul style="list-style-type: none">- Organisation en cas d'urgence et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Programme de sécurité et plan d'urgence disponibles<input type="checkbox"/> Respect des directives de la CFST (p. ex. n° 2134)<input type="checkbox"/> Age minimal des participants : 18 ans, exception : 16 ans pour les titulaires d'un contrat d'apprentissage dans l'agriculture	
<ul style="list-style-type: none">- Activités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Durée et forme de la formation adaptées au niveau d'apprentissage<input type="checkbox"/> Nombre suffisant de phases d'exercice et d'apprentissage<input type="checkbox"/> Suivi et évaluation des progrès d'apprentissage à intervalles réguliers<input type="checkbox"/> Fiche de contrôle des travaux tenue par les enseignants	
<ul style="list-style-type: none">- Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Formation et instructions claires et systématiques	Contrôle lors de l'audit
Enseignants <ul style="list-style-type: none">- Qualification professionnelle	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Enseignants : certificat fédéral de capacité de forestier-bûcheron ou qualification professionnelle équivalente dans le domaine enseigné<input type="checkbox"/> Moniteurs : activité professionnelle actuelle incluant l'usage de la tronçonneuse	Confirmation écrite de l'employeur Copie du certificat fédéral de capacité
<ul style="list-style-type: none">- Qualification pédagogique	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Enseignant en activité auprès d'un prestataire de modules reconnu par la Commission de l'assurance qualité Forêt (CAQ Forêt) / l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire d'une formation pédagogique d'au moins 2 semaines (module H2 et cours de formateur : les bases pour praticiens sont comptées)	Confirmation écrite du prestataire de modules reconnu par la CAQ / l'OFEV ou copie de la confirmation de la formation pédagogique



Domaines	Critères de qualité	Documents et type de contrôle
	<input type="checkbox"/> Au minimum 10 jours par an de travail pratique dans l'enseignement	Preuve écrite de l'activité exercée dans l'enseignement (p. ex. offre de cours, certificat de cours, attestation de l'activité de formation)
- Formation continue	<input type="checkbox"/> Au minimum 1 jour par an de formation continue dans le domaine enseigné	Confirmation écrite des formations continues suivies
- Suppléance	<input type="checkbox"/> Définition des suppléants du responsable de cours et des enseignants	Indication des suppléants
Administration et information - Offre de cours	<input type="checkbox"/> Descriptif de cours clair et complet	Copies des offres de cours
- Contrôle de la qualité	<input type="checkbox"/> Système de suivi permettant de traiter et d'analyser systématiquement toutes les informations importantes (examen périodique de la méthodologie des enseignants, des sites, de l'infrastructure, de la sécurité au travail, etc. ; établissement de rapports sur les accidents et autres événements particuliers)	Contrôle lors de l'audit
- Conservation des documents	<input type="checkbox"/> Conservation des programmes de cours et des listes de participants pendant au moins 10 ans (obligation pour les prestataires reconnus par la CAQ Forêt / l'OFEV)	Contrôle lors de l'audit

- Tous les critères de qualité doivent être respectés par les prestataires de cours.
- Les documents marqués doivent être joints dûment remplis à chaque demande (certification et recertification).
- Les critères sont définis par l'OFEV en collaboration avec le Groupe de travail sur la sécurité au travail pour les personnes sans formation forestière (AGAS).
- Les audits sont réalisés sur mandat de l'OFEV par la CAQ Forêt de l'Ortra Forêt Suisse.
- L'OFEV reconnaît les prestataires de cours sur la base des recommandations de la CAQ Forêt.